FOIRE D'ÉTÉ DU MÉDOC

Règlement Course de Brouettes.2018

<u>TYPE DE BROUETTES AUTORISEES</u>: Brouette de maçon <u>SOLIDE !!!</u> avec 1 seule roue. Tous les bords coupants ou pointus devront être protégés <u>(Obligatoire)</u>. Aucun système de propulsion ou de traction.

Équipements autorisés (*Pas obligatoires*): 2 poignées de maintient, 2 repose pieds, 1 dossier pour le maintien du dos. (*Eléments solidement fixés et sans parties saillantes*)

Un contrôle de sécurité aura lieu avant le début de l'épreuve.

Equipages : 2 personnes

1 personne devra toujours se tenir dans la brouette.

Le port du casque est obligatoire mais le modèle est au choix de l'équipe. Le port de gants de sécurité est obligatoire.

Les véhicules peuvent être sponsorises ou décorés, une publicité obligatoire des organisateurs sera apposée sur toutes les brouettes. Laisser libre obligatoirement de chaque cotés, 1 bandeau de 55 x12 cm.

<mark>LES DÉGUISEMENTS ET LES MASQUES SONT AUTORISÉS</mark> ET MÊME RECOMMANDÉS.

La Course : La course d'une longueur de 400m environ, avec arrivée devant le podium, se déroule sur une partie mixte, prairie et grave. Le changement pousseur /poussé est autorisé en cours de course.

Les Inscriptions doivent se faire auprès de l'Organisation, par Internet ou à l'accueil de la foire jusqu'à 25 minutes avant le départ de chaque course.

La participation à l'épreuve entraine l'acceptation totale du dit règlement; Le rire, la joie et la bonne humeur sont obligatoires.

Nous vous rappelons que cette course reste un amusement sans aucun enjeu. En cas de litige, la direction de course sera seule compétente.

Tous les participants seront récompensés.

Cette épreuve se déroulant, sous l'entière responsabilité des participants, l'organisateur se décharge de toute responsabilité dans le cas d'accident survenus hors des limites de la RC-Organisation, souscrite par le TLAS.

Course 1, Samedi à 16h Course 2, Dimanche à 16 h.